

### **20170201 REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE**

L'avis du comité technique intercommunal ayant approuvé le projet de délibération présenté le 10 janvier, la délibération peut être établie en cette séance.

### **20170202 AVIS SUR INSTALLATION D'UNE USINE DE METHANISATION DE DECHETS NON DANGEREUX A SAINT DENIS SUR COISE**

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de consultation du projet se trouve en consultation au secrétariat de la mairie, et remercie les membres du Conseil qui ont eu l'obligeance d'en prendre connaissance depuis la séance du 10 janvier 2017 où ce dossier avait été évoqué.

Monsieur le Maire dresse ensuite lecture de l'arrêté de mise à l'enquête de la demande présentée par M. le responsable de la SAS METHAMOLY, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de méthanisation de déchets non dangereux à St Denis sur Coise, ZAC de la Croix Chartier, ainsi que des stockages déportés à Châtelus et Pomeys.

M. le sous-préfet de Montbrison, par courrier en date du 15 décembre 2016, a sollicité l'avis de la Commune de Saint Bonnet les Oules car se positionnant suivant les critères établis dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Après discussion entre les membres de l'Assemblée, et à l'unanimité, un avis favorable est octroyé.

### **20170203 POURSUITE DES PROCEDURES DE PLU ENGAGEES AVANT L'INTEGRATION A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20161220**

A la demande de Saint Etienne Métropole, la délibération susvisée est modifiée en les termes « Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune a **intégré** la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole... » - le reste étant inchangé. Approbation unanime

### **20170204 MODIFICATION DES STATUTS DU SIMA COISE**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la Sous-préfecture de Montbrison, le SIMA COISE a dû procéder à une modification de ses statuts et ce avant le 31 décembre 2016 afin d'intégrer les nouveaux EPCI que sont les Communautés de Communes de Forez Est et Monts du Lyonnais, la Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole et les communes de Saint André la Côte et Sainte Catherine. Une délibération a alors été prise en date du 26 décembre 2016. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, l'Assemblée délibérante approuve les nouveaux statuts du SIMA COISE.

### **20170205 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20170102 portant remplacement de Mme TOINON au service Accueil/Archives municipales.

Monsieur le Maire indique que le comité technique intercommunal a été saisi à cet effet.

Il convient aujourd'hui de modifier le tableau des effectifs pour permettre la création du poste d'adjoint administratif au 1<sup>er</sup> mars 2017. Approbation unanime pour la modification du tableau des effectifs.

**20170206 RETRAIT DE LA COMMUNE DE VEAUCHE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE SAINT GALMIER**

Monsieur le Maire indique que par délibération du 26 avril 2016, la commune de Veauce a émis le souhait de se retirer du syndicat considérant que depuis l'ouverture du collège public Antoine Guichard situé sur son territoire, les collégiens habitant Veauce ne sont plus amenés à fréquenter le collège. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-19 du CGCT, une commune peut se retirer avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement ; le retrait étant ensuite subordonné à l'accord des conseils municipaux de chaque commune membre, sous un délai de 3 mois.

Le comité syndical du Syndicat du CES ayant délibéré en date du 28 novembre 2016, il convient à la commune de se prononcer. ACCEPTATION unanime de la demande de retrait de la commune de Veauce au syndicat intercommunal du CES de Saint Galmier.

**DIVERS**

Point sur la réunion « transports » à laquelle a assisté Mme JANVIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, au sein de SEM et le devenir de ces derniers au vu des intégrations des nouvelles communes.

Prochain Conseil Municipal le 21 mars 2017 à 19h.